

# LE SITE LAFARGE-GESTION.COM

**Categories:** [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

**Tag:** [Enquête](#)



Le site est inscrit sur la liste noire du site [abe-infoservice.fr](http://abe-infoservice.fr) depuis le 11/03/2026. Le site propose une offre diversifiée dans les placements comme l'or, le pétrole ou l'hydrogène vert. Il n'a bien sur pas d'agrément pour proposer ces produits. Il est à noter une saturation de Google avec un nombre d'articles sur divers sites à la gloire des placements proposés. Il n'est plus accessible à la date de nos recherches ( 24 mars 2026 ) malgré sa création le 8 janvier 2026.

## Le site internet

Il a été créé le 08/01/2026. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/lafarge-gestion.com>

## Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

## Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 09 72 22 54 07

Il fait l'objet d'une alerte :

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/913257>

## Les produits

Il est proposé les produits suivants :

- L'Or Papier
- Le pétrole et Hydrogène
- L'Hydrogène Vert

Ils sont identiques à ceux proposés par le site frauduleux boots.finance

<https://adcfrance.fr/epargne/le-site-boots-finance/>

Ces informations proviennent d'un site promouvant l'intérêt de ce site.

## Les informations juridiques

Le site [lafarge-gestion.com](http://lafarge-gestion.com) est inscrit sur la liste noire du site [abe-infoservice.fr](http://abe-infoservice.fr) depuis le 11/03/2026.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

## Conclusion

Il est usurpé le nom d'une société totalement étrangère à cette arnaque. Jamais elle ne proposera ces produits aux épargnants français.

## Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais

de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

### **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

### **ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>**

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune*

*suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

